

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Gratification et prise en charge des frais de déplacement et de missions de deux stagiaires

Vu le code général des collectivités territoriales,

La communauté de communes accueille deux stagiaires M. Christophe ENAULT du 1^{er} juin au 18 septembre 2009 et M Adrien BARRERO du 20 avril au 08 Août 2009.

Christophe Enault en dernière année d'école d'ingénieur Polytech'Tours. aura pour mission de participer aux projets et actions de la CCE en lien avec l'Agenda 21.

Adrien Barrero en licence professionnelle Négociation commerciale à l'université Bordeaux 4 a intégré la Pépinière d'Entreprises.

Compte tenu de l'intérêt de ces missions, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'accorder à MM ENAULT et BARRERO une gratification d'un montant de 305 € net par mois et de prendre en charge les frais de déplacement et de mission dans les mêmes conditions que les agents de la Communauté de communes.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Terres d'Oiseaux : modification de la délibération du 26/01/2009 et recrutement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale,

Considérant la délibération en date du 26 janvier dernier validant la création d'un poste de catégorie A, Responsable de la branche animation de Terres d'Oiseaux,

Considérant les conditions d'éligibilité de la candidate retenue à un contrat d'accompagnement à l'emploi

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Le conseil décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération du 26 janvier 2009 en supprimant le poste de catégorie A « Attaché Territorial »
- d'autoriser le président à recruter un contrat d'accompagnement dans l'emploi, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement et signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE-CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Emplois saisonniers 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services de la CCE pendant la saison estivale,

Considérant les besoins de la Communauté de communes de l'Estuaire,

Le conseil décide à l'unanimité :

- De recruter 31 emplois saisonniers pour une période allant du 01 juillet au 31 Août 2009 suivant l'indice majoré 290 selon la clé de répartition suivante :
 - 7 agents à l'office de tourisme (Nouvelles possessions, Ferchaud) pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures du 01 juillet au 31 Août 2009
 - 1 agent au Service Sport, Culture et Education pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures du 03 Juillet au 28 Août 2009
 - 3 agents au Service Sport, Culture et Education pour une durée hebdomadaire du travail de 15 Heures du 20 Juillet au 1er Septembre 2009
 - 6 agents au Service Technique (renfort équipe Voirie+ Espaces Verts) pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures pour les mois de Juillet et Août et Septembre 2009
 - 1 agent au Service Technique (renfort équipe Voirie) pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 01 Juillet au 30 Septembre 2009
 - 2 agents au Service Social pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures pour les mois de Juillet et Août.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

- 11 agents au Service de Maintien A domicile sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 35 Heures selon la répartition suivante du 06 juillet au 05 Septembre 2009 :

- 2 agents du 06/07 au 05/09
 - 1 agent du 04/07 au 05/09
 - 1 agent du 06/07 au 30/08
 - 1 agent du 13/07 au 05/09
 - 1 agent du 13/07 au 18/07 et du 03/08 au 05/09
 - 1 agent du 13/07 au 31/08
 - 1 agent du 13/07 au 18/07 et du 03 au 31/08
 - 1 agent du 06 au 25/07
 - 1 agent du 01 au 22/08
 - 1 agent du 13/07 au 18/07 et 10 au 22/08
- D'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ces recrutements

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Promotion Interne : suppression d'un poste de catégorie B de rédacteur territorial, création d'un poste de catégorie A «Attaché Territorial »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

Considérant le décret N° 87-1099 fixant les conditions de promotion interne,
Considérant l'avis favorable de la CAP près du Centre de Gestion 33,
Considérant les possibilités de promotion de rédacteur à attaché au sein de la

CCE,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire de la Communauté de communes de l'Estuaire,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'attaché territorial, faisant fonction de Directrice Générale adjointe des services à compter du 1^{er} Août 2009 pour une durée hebdomadaire de travail de 35 Heures

- de supprimer le poste de rédacteur correspondant au grade actuel de l'agent dès qu'il sera devenu vacant.

- d'autoriser le président à signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

Considérant le décret N° 2006-1693 du 22 Décembre 2006 fixant les conditions d'avancement de grades dans la filière Animation,

Considérant les possibilités d'avancement de grades d'un adjoint d'animation de 1^{ère} classe sous condition d'examen professionnel,

Considérant la réussite à l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe de l'agent,

Le conseil décide, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire de la Communauté de communes :

- de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de travail de 35H
- de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe correspondant au grade actuel de l'agent
- d'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Réseau de la Haute Gironde pour la persévérance et la réussite des jeunes : autorisation du Président de signer la convention de partenariat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Depuis 1997, le Centre d'Information et d'Orientation, la Mission Locale de la Haute Gironde et la Mission Générale d'Insertion travaillent en partenariat pour le repérage et l'accompagnement des jeunes sortis du système éducatif sans solutions de formation ou d'insertion.

L'objet de cette convention est de renforcer et d'élargir ce partenariat à la majorité des acteurs de la formation et de l'insertion présent sur la Zone d'Animation Pédagogique.

Dans le cadre de sa mission « formation » au CFM de Reignac

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat du réseau Haute Gironde pour la persévérance et la réussite des jeunes

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Extension du Centre de Formation Multi Métiers de Reignac : autorisation du président de signer les marchés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet d'extension du Centre de Formation Multi Métiers de Reignac,

Considérant les conditions de consultations sous appel d'offres ouvert,

Considérant l'avis de la commission d'Appel d'offres de la communauté de communes réunie ce jour,

Considérant le code des marchés publics et notamment les articles 59 et 35,

Le conseil décide à l'unanimité :

o D'autoriser le Président à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Gros Œuvre	Entreprise Neveu	431 401.54 € HT
- Lot 4 Menuiseries Extérieures	Entreprise Legendre et Lureau	230 304.43 € HT
- Lot 6 Chauffage Ventilation	Entreprise CBS	400 731.68 € HT
- Lot 8 Cloisons Doublages Faux Plafonds	Entreprise DEC'Hauts de Gironde	119 992.26 € HT
- Lot 9 Menuiseries Intérieures	Entreprise Legendre et Lureau	110 096.66 € HT
- Lot 10 Métallerie	Entreprise A2M	27 362.04 € HT
- Lot 12 Peinture	Entreprise Laclide	65 120.99 € HT
- Lot 13 Traitement Paysager	Entreprise SAS	5 565.00 € HT
- Lot 15 Equipement Cuisine	Entreprise BONET	76 905.14 € HT

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

- De relancer sous forme de procédure négociée avec publicité et mise en concurrence les lots suivants :
 - Lot 02 Charpente Bois- Façades Bois
 - Lot 03 Couverture Etanchéité
 - Lot 07 Electricité Courant Fort/Courant Faible
 - Lot 11 Carrelage Faïence

- De relancer sous forme de procédure négociée directe le lot N°14 Chape Béton (aucune offre remise)

- D'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la signature de ces marchés.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Camion Popote

Vu le code général des collectivités territoriales,

Pour la 3^{ème} année l'Action Solidaire « Camion Popote » s'organise sur le canton de Saint Ciers sur Gironde :

La Banque Alimentaire met à disposition le Camion Mobile, équipé d'une cuisine et d'un coin repas et assure l'animation par l'intermédiaire de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

L'association Oxygène assure par l'intermédiaire de sa coordinatrice, l'organisation de l'action et la mobilisation du public.

Pour l'année 2009, le « Camion Popote » se déplace sur les communes de Saint Caprais, Anglade et Etauliers. Cependant, l'action est ouverte à tous les bénéficiaires des colis de la Banque Alimentaire du canton.

12 interventions auront lieu sur les 3 communes et 2 sorties aux « Jardins d'aujourd'hui ».

Financement de l'action :

Coût de l'action : 3 000.00 €

Communauté de Communes de l'Estuaire : 1 000.00 €

Communes : 2 000.00 €

Répartition du financement par communes			
Communes de moins de 1000 habitants	Anglade, Eyrans, Pleine Selve, St Aubin, St Caprais, St Palais	100.00 €	600.00 €
Communes de 1000 à 2000 habitants	Braud et St Louis, Etauliers, Marcillac, Reignac	220.00 €	880.00 €

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Communes de plus de 2000 habitants	St Ciers sur Gde	520.00 €	520.00 €
------------------------------------	------------------	----------	----------

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement du projet
- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec les Communes participantes, l'Association Oxygène et la Banque Alimentaire.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : RPA : revalorisation des redevances mensuelles assimilable aux loyers et aux charges locatives au 01 juillet 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Compte tenu de l'évolution générale de la conjoncture économique, et notamment l'évolution de l'indice des prix,

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'augmenter de 2.24 % à compter du 1^{er} juillet 2009 les **redevances mensuelles assimilable aux loyers et aux charges locatives** des logements et garages de la Résidence pour Personnes Agées Lucien Boutrit de Braud et Saint Louis, comme suit

Type de logement	Ancien tarif	Nouveau tarif
Logement type 1 sans garage	466.59 €	476.85 €
Logement type 1 avec garage	493.31 €	504.16 €
Logement type 2 sans garage	493.31 €	504.16 €
Logement type 2 avec garage	519.89 €	531.33 €
Logement type 4 sans garage	540.74 €	552.64 €

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Logement type 4 avec garage	567.34 €	579.82 €
Garage seul	26.59 €	27.17€

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Marché Ponton : régularisation de l'avenant N° 1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération de la communauté de communes de l'Estuaire en date du 15 décembre 2008 autorisant le Président à signer le marché relatif à l'appontement pour bateaux à passagers au Port des Callonges avec l'entreprise Balineau pour un montant de 636 791.25 € HT (option passerelle incluse, plus valeur portail intégrée).

Considérant le démarrage du chantier et les demandes formulées par la maîtrise d'ouvrage

Considérant la délibération du 18 Mai 2008 actant la passation de l'avenant N° 1,
Considérant les listes des plus values exposées ci-dessous réactualisées:

- Moins-value pour la fourniture et la pose de fourreaux
 - - 4 000 € HT
- Moins Value pour la fourniture et la pose d'un portail de sécurité
 - - 550 € HT
- Plus Value pour la réalisation de traitement anti dérapant sur platelage bois du ponton et sur platelage bois de la passerelle mobile
 - + 8 280 € HT
- Plus Value pour la mise en place de défenses verticales sur le front d'accostage
 - + 3 200 € HT
- Plus Value pour la fourniture et la pose d'un feu de balisage (exigence de la Commission Nautique Locale de Bordeaux)

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

- + 5 000 € HT
- Plus Value pour la fourniture et la pose d'un portail de sécurité
 - + 1 000 € HT
- Plus value pour la pose d'une borne fixe afin d'empêcher le passage de véhicule motorisé sur la promenade menant au ponton
 - + 500 € HT
- Plus Value pour la fourniture et la pose d'extincteurs à poudre et d'une bouée de sauvetage
 - + 478 € HT

Le conseil décide :

- De valider la régularisation de l'avenant N° 1 au marché pour un montant de 13 908 € HT (soit 2.18 % du marché initial)
- D'autoriser le Président à signer l'avenant N° 01 avec l'entreprise BALINEAU, titulaire du marché.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Equipement Touristique, achat d'une flottille de kayaks de mer

Vu le code général des collectivités territoriales,

La Communauté de Communes de l'Estuaire s'est engagée, avec le soutien du Conseil Général de la Gironde, dans un vaste programme de développement touristique cantonal basé sur la valorisation de son identité estuarienne.

C'est dans cette optique que la Commune de Braud et Saint Louis va prochainement ouvrir le Parc Ornithologique Terres d'Oiseaux au Port des Callonges.

Afin de parfaire l'offre de produits touristiques que nous souhaitons proposer aux visiteurs, la CCE souhaite acquérir une flottille de kayaks de mer pour l'été prochain composée de 5 kayaks doubles et quatre kayaks simples avec la remorque de transport homologuée.

Il s'agit de prolonger et pérenniser les animations de découverte de l'estuaire initiées par la CCE depuis 2006 dans le cadre des Estuariennes.

Le conseil décide à l'unanimité :

- De valider le budget prévisionnel de cette opération ;
- D'autoriser le président à acquérir une flottille de kayak (embarcations et remorque) pour un montant total de 11 000 Euros HT environ ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 50% du montant total de dépenses auprès du Conseil Général de la Gironde ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 30% du montant total de dépenses auprès du Conseil Régional d'Aquitaine.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Mission Locale : demande de financement 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant les demandes de financement de la Mission Locale,
Considérant les crédits inscrits au budget 2009 :

Le conseil décide à l'unanimité:

○ de valider la participation de la communauté de communes au titre du fonctionnement de la Mission Locale sur la base d'une cotisation de 1.04 € par habitant soit 12 420 € pour l'année 2009

○ de valider la participation de la communauté de communes au fonctionnement du Parc Cyclomoteur pour un montant de 3396 € pour l'année 2009

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Association « étudiants infirmiers sans frontière : demande de subvention

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'association « étudiants infirmiers sans frontière » s'est récemment créée à Etauliers.

Cette association a pour but de mener une mission humanitaire à Calcutta et au Mali et de récolter des fonds pour la réaliser.

Cette association s'implique localement, en effet, elle était présente à la dernière édition de la Fête de l'asperge afin de récolter des fonds.

Compte tenu de l'intérêt de cette action de solidarité, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'agenda 21 porté par la CCE, le conseil décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 500 euros à l'association « étudiants infirmiers sans frontière ».

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet :

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet :

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet :

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : ZA LES PINS : acquisitions de parcelles

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les différentes délibérations du Conseil Communautaire du 7 décembre 2006, relatives à la validation du dossier de réalisation de la ZAC « Les Pins » et à la procédure de déclaration d'utilité publique liées aux acquisitions foncières,

Considérant les différentes délibérations du Conseil Communautaire du 26 mai 2003, 11 septembre 2003, 22 novembre 2005, 28 février 2006, 30 juin 2006, 19 octobre 2006, 20 décembre 2007, 26 février 2008, 19 juin 2008, 25 septembre et 15 décembre 2008, relatives aux acquisitions foncières dans le cadre de l'extension de la ZAC « Les Pins »,

Le dossier de création et de réalisation de la ZAC étant validé par la Préfecture,

Considérant l'avis des domaines actualisé du 7 décembre 2007, 24 juillet 2008, 15 et 27 octobre 2008, 13 février 2009,

Pour la réalisation de l'entrée de zone et d'un giratoire permettant l'accès à la future zone d'activités intercommunale « les Pins », la Communauté de Communes souhaite acquérir les emprises nécessaires au giratoire. Dans ce cadre, deux parcelles sont concernées :

Parcelles	Surface de l'emprise	Propriétaire
ZD 334	242 m2	Commune de Saint Aubin de Blaye
ZD 332	167 m2	SARL Les Pins du Blayais

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La valeur vénale a été estimée à 205 € (pour une emprise totale de 409 m2) par les services de France Domaine.

Les négociations ont permis d'aboutir à la valeur symbolique d'un euro pour chaque emprise de parcelle considérée.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider l'acquisition de la parcelle ZD 334 à hauteur d'un euro
- De valider l'acquisition de la parcelle ZD 332 à hauteur d'un euro
- D'autoriser le Président à signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Demande d'affectation hypothécaire (A2M SARL LES PINS DU BLAYAIS)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 7 juin 2005, relative à la promesse de vente de terrains à la société SARL LES PINS DU BLAYAIS,

Considérant l'acte de vente signé en date du 1/12/05,

L'entreprise A2M (Assistance Maintenance Métallurgie) a acquis deux lots (via la SARL LES PINS DU BLAYAIS) en 2005 au sein de la zone d'activités Les Pins, sise à Saint Aubin de Blaye, en vue de développer son activité. Les lots 1 et 2 sont situés sur les parcelles cadastrées ZD 312 et 313.

L'entreprise compte à ce jour un peu plus d'une centaine de salariés.

L'acte de vente signé le premier décembre 2005 prévoyait le fait d'autoriser la demande d'affectation hypothécaire au profit de la banque de l'acquéreur.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser la demande d'affectation hypothécaire sur les lots 1 et 2 au profit du Crédit Commercial du Sud Ouest à hauteur de 400 000 (quatre cent mille) euros.
- D'autoriser le président à signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Extension de compétence Zone d'Aménagement Concerté (les Pins)

Considérant le Code de l'urbanisme (article L311-1),

La Communauté de Communes de l'Estuaire dispose de la compétence en matière de développement économique, « création et gestion de la Zone d'Activité Intercommunale Saint Aubin de Blaye - Reignac »

Considérant les différentes délibérations du Conseil Communautaire du 22 novembre 2005 et du 7 décembre 2006, relatives à la validation des dossiers de création et réalisation de la ZAC « Les Pins »,

Considérant la validation en Préfecture des dossiers de création et de réalisation de la ZAC,

Considérant la rédaction actuelle des statuts de la Communauté de Communes, et que la mise en œuvre du projet de ZAC nécessite que cette compétence figure en tant que telle dans les statuts de la CCE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- D'étendre le groupe de compétence « aménagement de l'espace », à la « création, aménagement, gestion et entretien de la zone d'aménagement concerté Les Pins », sous réserve des délibérations favorables des communes membres de la Communauté de Communes de l'Estuaire,

- De notifier cette décision aux communes membres pour délibération des conseils municipaux.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Convention de partenariat « kiosque infos » au collège Jean Monnet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du travail des groupes PEL sur les axes « accessibilité, communication, TIC » et « implication des jeunes » un projet de kiosque infos dans l'enceinte du collège de st Ciers a été élaboré.

Il propose :

- o D'accompagner l'information des jeunes (activités diverses et variées en direction des 11-15 ans dans le canton) d'une présence physique.
- o De proposer la consultation d'information sur des supports multimédias
- o De faire émerger des projets de jeunes sur le canton
- o De faire connaître les différentes structures d'accueil* du canton (ce que l'on y fait ce qu'elles apportent).

*(*Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), ALSH sportifs de la CCE, Bureau Information Jeunesse/ Point Accueil Jeunes (BIJ/PAJ), Foyer d'Animation Rural (FAR).)*

La mise en place de ce projet nécessite la signature d'une convention entre la CCE, la commune de st Ciers, l'association « Tintamarre » et le collège.

Considérant l'intérêt de cette action dans le Projet Educatif Local (PEL),

Le conseil décide à l'unanimité :

-De valider le projet

-D'autoriser le président à signer la convention afférente

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Démarche Hygiène et Sécurité : création d'une commission intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales,

En raison des obligations en matière d'hygiène et sécurité qui pèsent sur l'autorité territoriale, et afin de coordonner les différentes initiatives communales et intercommunales en matière d'hygiène et sécurité,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

▪ la création d'une commission Hygiène et sécurité (un titulaire et un suppléant par commune et un titulaire et un suppléant pour la CCE). Celle-ci sera chargée :

- d'échanger sur les mesures prises par chaque collectivité (document unique, plan d'actions, plan de formation).

- D'assurer une veille juridique

- De mutualiser les solutions.

- De coordonner le travail du (de la) préventeur (trice) recruté (e) pour un an par la CCE, et mis à disposition des communes

• De désigner Bernard Lavie Cambot et Philippe Labrieux comme membres titulaire et suppléant à cette commission

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Développement de l'éolien sur le canton de Saint Ciers sur Gironde

Vu le code général des collectivités territoriales,
Par arrêté du 20 mars 2009, le Préfet a validé la création d'une zone de développement de l'éolien sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Estuaire. Il s'agit de la première Zone de Développement Eolien en Aquitaine.

La Communauté de Communes de l'Estuaire a souhaité qu'une société privée se charge de développer le projet éolien sur le territoire.

Pour ce faire, un jury de sélection a été organisé sur la base d'un cahier des charges (précédemment voté en conseil communautaire).

1. Rappel des points clé du cahier des charges

Les objectifs et les éléments à prendre en compte pour le projet

Le projet éolien doit répondre à ces objectifs :

- intégration réussie des éoliennes dans le paysage et dans le contexte local
- inscription du projet dans une démarche participative
- partenariat efficace et solide entre l'entreprise, la CCE et les communes
- démarche coordonnée et concertée
- acceptation locale du projet
- source de développement et de mise en valeur du territoire

La Communauté de Communes de l'Estuaire a axé ses questions autour des points suivants :

Aspects JURIDIQUES et FINANCIERES :

- Structure juridique pour la création et la gestion du parc
- Montage financier pour le parc
- Principaux partenaires financiers du projet
- Possibilité d'avoir recours à l'épargne locale pour le financement du projet

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

- Mode de calcul et montant des indemnités financières aux propriétaires en concertation avec la ou les associations foncières concernées
- Proposition d'une méthode de répartition des loyers, par exemple « concentrique » : le propriétaire du terrain, les propriétaires voisins (les locataires ?), la commune d'implantation...
- Publication d'un rapport énergétique, économique et environnemental annuel pouvant être audité par la collectivité si elle le juge nécessaire ; contenu détaillé de ce rapport à proposer

TECHNIQUE et ENVIRONNEMENT :

- Mesures compensatoires envisagées (accès, intégration paysagère) en période de chantier, pendant l'exploitation puis lors du démantèlement
- Remise en état du site lors de la cessation d'activité du parc éolien
- Recours à des mesures de bruits complémentaires lors de l'étude d'impacts notamment sur demande de la collectivité
- Engagement contractuel de respect de la loi sur le bruit (en particulier, respecter l'émergence)
- Création d'emplois locaux (maintenance)

METHODOLOGIE :

- Présentation du pilotage du projet (méthode, moyens humains)
- Capacité de concertation avec la CCE et les communes
- Acceptation du pilotage et des choix de la collectivité
- Déroulement de la phase d'étude
- Calendrier envisagé
- Présentation d'expériences similaires dans l'éolien

COMMUNICATION, CONCERTATION et INFORMATION :

A développer depuis l'amont du projet jusqu'à et pendant sa phase d'exploitation

- Avec la CCE et les communes (points réguliers, calendrier, visites de chantier)
- Avec la population (réunion publique, lettre d'information...)
- Pour l'animation et la mise en valeur du site

9 développeurs ont été auditionnés à deux reprises par un jury composé de la Communauté de Communes de l'Estuaire, des services de l'Etat du sous-préfet, de l'A.L.E notamment.

La société VALOREM a été retenue.

2. VALOREM : maître d'ouvrage pour le développement de l'éolien :

La méthodologie de concertation de VALOREM est la suivante :

2.1 La concertation :

La concertation s'applique tous le long du développement. Avec l'appui d'un cabinet spécialisé dans l'accompagnement de grands projets, VALOREM a construit le dispositif de l'Atelier Technique de Concertation (ATC) décrit ci-dessous.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'Atelier Technique de Concertation (ATC) :

Cet atelier mis en place grâce aux 15 ans d'expérience dans le développement de projets énergies renouvelables est un gage de concertation entre le développeur, la collectivité et l'ensemble des acteurs du territoire.

L'objectif de l'A.T.C est d'intégrer les acteurs locaux dans l'étude de faisabilité du projet.

L'ensemble des diagnostics et des enjeux identifiés sont alors partagés par tous. La décision finale de l'implantation, des mesures d'accompagnement et de l'intégration du parc éolien dans son territoire sont alors prises par le plus grand nombre.

L'A.T.C se réunit 4 à 5 fois durant le développement du projet, notamment en fin d'étude de faisabilité pour déterminer l'implantation finale du parc éolien et les mesures d'accompagnement.

A la fin de chaque A.T.C, une communication est assurée par voie de presse et/ou distribution d'Eol'Infos dans les boîtes aux lettres des communes concernées.

Plusieurs réunions publiques seront mises en place, et notamment :

- Au lancement de l'étude de faisabilité et la mise en place du dispositif de concertation
- Tout au long du processus de concertation
- A la fin du processus de concertation pour présenter le projet final

Ce dispositif permet aux acteurs du territoire de participer activement au projet.

Ils sont ainsi assurés de la prise en compte de leurs choix au regard des enjeux techniques et environnementaux du site.

2.2. Communication et information :

La concertation mise en œuvre tout au long du projet est publique. Ainsi, seront proposés :

- Des réunions publiques
- Eol'Infos (bulletin d'information sur les éoliennes)
- Un site internet et blog internet
- Des expositions en Mairie
- Des visites de parc éolien

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner MM Plisson et Labrieux, délégués titulaires et Mme Béchet Solis et M. Gandemer comme membres suppléants, représentants de la Communauté de Communes de l'Estuaire aux A.T.C

- De demander à VALOREM de rendre compte régulièrement en Conseil Communautaire de l'avancement du projet, de la concertation effectivement mise en place

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Création d'une régie « Spectacles/Manifestations Culturelles »

Considérant le développement des actions culturelles de la CCE,
Considérant l'affectation des recettes et dépenses sur le budget principal de la CCE,

Après avis favorable du trésorier,

Le conseil décide à l'unanimité :

- de créer une régie « Spectacles et Manifestations Culturelles » destinée à percevoir l'ensemble des produits liés au développement de l'offre culturelle de la Communauté de communes
- d'autoriser le Président à signer l'acte de création de la régie de recettes « Spectacles/Manifestations Culturelles ».

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	26
Nbre de suffrages exprimés :	26
Votes : Pour	26
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 29 Juin

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 23/06/2009

Présents: Mmes BECHET SOLIS-BELLAN HERAUD-BERNAUD-BOISSON-DUTEL-PLISSON AM-RENOU-SAVINET-MM BLANCHET-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-JEANNEAU-LABRIEUX-LAVIE CAMBOT-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Spectacle Jordi Savall : organisation et mise en place de la billetterie.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération en date du 30 Mars 2009 validant la programmation du concert de Jordi Savall « Les Voix Humaines » le 15 Octobre 2009 à 20H30 à l'église Saint Paulin de Saint Ciers sur Gironde,

La venue de cet artiste, mondialement connu et reconnu, nécessite une communication et une vente des billets à l'échelle départementale à l'aide de points de ventes tels que Ticketn vet et/ou les réseaux Fnac/Carrefour,

De même il est souhaitable d'avoir un point de vente cantonal,

Considérant l'intérêt de cette action, répondant aux objectifs du projet culturel de la communauté de communes de l'Estuaire en développant l'offre culturelle sur le canton de Saint Ciers sur Gironde,

Le conseil décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à signer un contrat de mise en vente des tickets avec un ou plusieurs réseaux de billetterie.
- de valider le prix de vente des billets tel que décrits ci-dessous :
 - tarif plein à 15 € (frais de gestion des réseaux inclus)
 - tarif réduit à 10 € (frais de gestion des réseaux inclus)
- de percevoir ces recettes sur la régie « Spectacles et Manifestations Culturelles
- d'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 29 Juin 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.